

SEANCE DU 14 OCTOBRE

L'an deux mille quinze et le quatorze octobre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PREVEDELLO Xavier, Maire.

Etaient présents : Mme FALGA, MM. FIORINA, THERME, adjoints, Mme DIEZ, MM. BOUDET, NOGUES, MME DEBIAIS, M. MIETTE, Mme GUESDON, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mme MOREL donne procuration à M. MIETTE
MME PEYRUSSE donne procuration à Mme DIEZ
M. AVERSENG donne procuration à M. BOUDET
Mme CLAU donne procuration à Mme FALGA

Etait absente non excusée :
Mme KOWALCZYK

Mme FALGA assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE CASTELSARRASIN

DE2015 048

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de compétence « Assainissement Collectif » de notre commune au Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DECIDE de transférer à compter du 1^{er} janvier 2016, la compétence « Assainissement Collectif » de notre commune au Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin.

TRANSFERT CHEZ MAITRE VEAUX DES DOSSIERS D'ACQUISITION EN COURS **DE2015 049**

Monsieur le maire indique à l'assemblée que trois dossiers sont en attente de signature depuis le 28 mars 2014 chez maître Chassant, notaire à Montech et que malgré les relances téléphoniques et courrier, aucun dossier n'est finalisé :

- *Deux dossiers d'intégration dans le domaine public communal :*

- *la voie du chemin du lotissement des Caminols appartenant à Monsieur CLAVEL,*
 - *la voie du chemin de Montauban appartenant à Monsieur et Madame BOURGEAUX,*
- *Et un dossier d'achat d'une partie de la parcelle E 183 (218m2) à Monsieur DELAUX et madame DELASSUS,*

Il propose à l'assemblée de récupérer ces dossiers et de les transférer chez Maître Veaux, notaire à Castelsarrasin.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, AUTORISE monsieur le maire à :

- *RECUPERER les dossiers chez Maître Cassant, notaire à Montech ;*
- *TRANSFERER ces dossiers chez Maître Veaux, notaire à Castelsarrasin.*

CDG82 – NOUVELLE CONVENTION D'ASSISTANCE
A LA GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE (CNP)
DE2015 050

Dans le cadre du partenariat conclu avec CNP Assurances, le Centre de Gestion assure pour notre collectivité la gestion directe des contrats d'assurance statutaire que nous avons souscrits. Afin que l'exercice de cette mission soit conforme aux textes en vigueur et en particulier aux dispositions de l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ; il est nécessaire à compter du 1^{er} janvier 2016 de revoir son mode de conventionnement et de financement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- *AUTORISE monsieur le maire à signer la nouvelle convention à la gestion des contrats d'assurance statutaire.*

AVIS SUR ADHESION A UNE NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE2015 051

Monsieur le maire rapporte aux membres du Conseil Municipal l'entretien du 8 octobre 2015 avec monsieur DELVERT, Sous-préfet de notre circonscription, qui nous a exposé le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale que doit présenter monsieur le Préfet en C.D.C.I, le 16 octobre prochain.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, considérant :

- *les données Insee sur les bassins de vie*
- *le nombre de collégiens inscrits à Castelsarrasin*
- *le nombre de lycéens inscrits à Castelsarrasin*
- *la convention qui nous lie avec le syndicat des eaux de Castelsarrasin*

- *la délibération d'adhésion au SCOT*
- *la délibération d'adhésion au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Garonne Quercy Gascogne*
- *le zonage d'intervention des pompiers*
- *le zonage de la gendarmerie*
- *la Motion 2 élaborée par l'AMF votée par le conseil municipal*
- *le refus de la Communauté de Communes Sud Quercy Lafrançaise de recevoir des communes qui ne souhaitent pas s'inscrire dans leur projet de territoire*
- *le souhait de la Communauté de Communes Terres de Confluences de nous rattacher dans les modalités fixées par la loi NOTRe,*

EMET un avis défavorable pour la fusion avec la Communauté de Communes Sud Quercy Lafrançaise,

EMET un avis favorable pour la fusion avec la Communauté de Communes Terres et Confluences.

**SDE – CONVENTION DE MANDAT POUR REALISATION DE TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
DE2015_052**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de confier la réalisation du projet d'éclairage public de Saint Porquier au Syndicat Départemental d'Energie.

Il précise que ce mandat porterait sur les missions suivantes :

- *Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et exécutés ;*
- *Gestion des marchés des travaux et fournitures avec les entreprises adjudicataires du marché d'électrification rurale ;*
- *Versement de la rémunération des entreprises selon le bordereau des prix unitaires en vigueur ;*
- *Suivi et contrôle des études et des travaux avec réception de ces derniers ;*
- *Gestion administrative, financière et comptable de l'opération ;*
- *Actions en justice et d'une manière générale tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions,*

et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Monsieur le maire précise que l'enveloppe prévisionnelle à ce projet est estimée à 39 520 € TTC.

Il indique en outre que la rémunération du SDE de Tarn et Garonne pour la conduite de cette opération, en sa qualité de mandataire est de 3.5% du montant hors taxe des travaux.

En ce qui concerne le financement de cette opération, monsieur le maire rappelle que cette opération pourra bénéficier d'une subvention du SDE de Tarn et Garonne de 40% du montant total hors taxe des travaux plafonnés à 22 900 € sous réserve toutefois des droits à subvention de la commune au moment de la facturation des travaux.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à confier au Syndicat Départemental d'Energie un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *ACCEPTE la proposition de Monsieur le maire,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.*

DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION COUNTRY/ ZUMBA

DE2015 053

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que depuis le 07 juillet 2015, une nouvelle association communale a été créée : « Country/Zumba Danc's » présidée par madame DUCROS Renée. Une demande de subvention est demandée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- *DECIDE de verser, à titre exceptionnel, une subvention de 150 € pour création de l'association.*
- *DIT que le montant sera prélevé sur le Budget 2015 Commune à l'article 6574.*

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, reçue de :

- ✚ Maître Frédéric VEAUX, Notaire à Castelsarrasin pour l'immeuble appartenant à Monsieur EMMANUEL Jean-Blaise, cadastré C 726, d'une superficie totale de 5 a 10 ca, situé 43, rue Sainte Catherine, pour vente à Monsieur et Madame Géry QUIGNON, domiciliés 138, avenue des minimes, Bât A 3° étage à Toulouse.

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

LA POSTE – FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE SAINT PORQUIER

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'actuellement le bureau de poste est ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 ainsi que le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Suite à un entretien le 23 septembre dernier, madame Sylvie MULLER, directrice adjointe de la Poste et Monsieur Xavier CATHALA du pôle évolution réseau nous ont présenté les perspectives d'évolution à partir de 2016, soit :

- L'agence postale communale,
- Le Relais Poste commerçant,
- Le facteur-guichetier,
- Le maintien en l'état de la structure actuelle.

98 ème CONGRES DES MAIRES- PARTICIPATION AUX FRAIS

Monsieur le maire informe l'assemblée de sa participation ainsi que celle d'un adjoint au 98 ème Congrès des maires qui aura lieu à Paris du 16 au 20 novembre 2015. Les frais de séjour s'élèvent à :

- Forfait déplacement en bus dans la capitale : 100 €(50€/personne)
- 3 nuits d'hôtel à Ibis Vanves et petits déjeuners : 522 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de PARTICIPER aux frais sur présentations des justificatifs.

PROJET ACHAT LAC DE L'ERMITAGE :

Le maire informe l'assemblée d'un courrier reçu de monsieur HUGUENOT Stéphane proposant l'achat du lac de l'Hermitage. Il est décidé de demander une estimation au Service des Domaines malgré que le conseil municipal pense à la location plutôt que la vente.

LOCAL INFIRMIERE ET OSTEOPATHE :

Le cabinet d'infirmières et d'ostéopathie réitère sa demande de local professionnel. La commune n'a rien à proposer pour l'instant mais reste mobilisée.

DEMANDE UTILISATION SALLE POLYVALENTE PAR MFR :

Monsieur le maire informe l'assemblée de la visite du directeur de la MFR d'Escatalens accompagné d'un professeur d'éducation physique pour demande d'utilisation de la salle polyvalente pour donner des cours aux élèves de la MFR.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe et demande à voir les disponibilités et conditions de location.

DEMANDE LOCATION SALLE ANNEXE :

Suite à la demande de madame CALLEBOT Emeline pour location de la salle annexe le 9 janvier 2016, le conseil municipal refuse car la salle est déjà sollicitée par les saint porquériens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47.